



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022>

LIMINAIRE MOUVEMENT LOCAL CATEGORIE C AU 01/09/2017

Madame la Présidente,

Force Ouvrière considère que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité

Une délégation de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique a rencontré Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics le 23 mai 2017. Pour FORCE OUVRIÈRE, cette première audience avait pour objet de faire préciser par le ministre les différents propos du Président de la République au sujet de la Fonction publique et de ses agents, tout en rappelant nos principales revendications.

Sur les points principaux évoqués, certains sont clairement affichés, d'autres restent encore flous. Les 120 000 suppressions de postes, le gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir, le rétablissement de la journée de carence, sont hélas confirmés, au nom de l'application du programme, validé par le résultat de l'élection présidentielle. Concernant d'autres points tels que le recrutement de fonctionnaires sous statut ou le maintien du système de calcul des retraites des fonctionnaires, aucune réponse définitive n'a été apportée. Mais au final, le ministre confirme les engagements du Président de la République et la nécessité de tenir les comptes publics (critères de convergences européens obligent), même s'il les enrobe d'une volonté de dialogue et d'éventuelles contreparties.

Un projet d'ordonnance présenté par l'ancienne ministre de la fonction publique Annick Girardin lors du conseil commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017 menaçait les fonctionnaires d'une « mobilité imposée ». L'avis des CAP n'était pas requis pour toute mobilité fonctionnelle sur la même résidence administrative pour les fonctionnaires de l'État. Devant le rejet de toutes les OS, le ministère de la Fonction publique a retiré le jeudi 23 mars 2017, cet article 4 qui pour les syndicats anéantissait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité.

Derrière cet article, on comprend aisément ce qui s'annonçait : un décloisonnement total afin de créer une Fonction publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers. Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui. La Fédération Générale des Fonctionnaires FO fait donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettra tout en œuvre pour le défendre.

Pour **Force ouvrière**, le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

FO exige l'arrêt des suppressions d'emplois.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant dans la Fonction Publique, au Ministère et à la DGFIP en particulier. Pour les élus, c'est la remise en cause des modalités d'exercice et du calendrier en cours de mandat. Nous tenons à vous rappeler que cela n'est pas faire du clientélisme que de défendre tous les agents qui nous ont mandatés. En effet notre rôle est bien de défendre les intérêts moraux et matériels des agents sans distinction aucune.

FO s'oppose à toute diminution des droits concernant les CAP. Notre organisation est historiquement attachée au paritarisme et le défendra.

En ce qui concerne le mouvement de mutation de la catégorie C évoqué lors de cette CAP Locale, force est de constater que le nombre d'emplois vacants à l'issue du mouvement reste très important. A l'issue de la CAPN, la situation des effectifs des cadres C est déficitaire de 11,6 emplois dans les Côtes d'Armor. Au niveau national, le déficit s'élève à 1495,6 emplois.

Malgré ce déficit d'emplois très important, aucun appel supplémentaire de la liste complémentaire des concours C n'est prévu. Une fois de plus, ce sont les services qui en pâtiront. FO DGFIP exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

Pour FO DGFIP ces décisions sont totalement irresponsables.

Sans un vaste plan de recrutement, nous ne pouvons faire face à l'exercice correct de nos missions.

Par ailleurs, FO DGFIP dénonce une fois de plus les affectations ALD. Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les structures et services. La situation de ces agents ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

FO DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

FO DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

En conséquence **F.O-DGFIP** revendique :

l'arrêt des suppressions de postes,

l'engagement des recrutements nécessaires à hauteur des postes vacants,

l'arrêt des restructurations et fermetures de sites,

la reconnaissance du caractère prioritaire de nos missions,

le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice en 2010, soit + 16 %, l'attribution de 50 points d'indice pour tous et l'amélioration du déroulement de carrière,

l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP

l'abandon pur et simple du prélèvement à la source

l'opposition à toute fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, prélude à la fiscalisation et au démantèlement de la sécurité sociale.

En marge de la liminaire, nous vous demandons quels postes comptables vous allez proposer à la fermeture au 1^{er} janvier 2018. Il semblerait que vous ayez entamé les discussions avec les élus. Si tel était le cas, vous contournez les organisations syndicales représentant les personnels. FO DGFIP réitère son attachement au réseau comptable de proximité.